

ALIMENTATION en eau du nouvel hôpital et de la région de Belle Pierre (construction de citernes)

Le MAIRE donne lecture de la lettre de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, en date du 17 Novembre 1956.

SERVICE

les PONTS & CHAUSSEES

M. G. JAMME

Ingénieur en Chef

N° d'ordre) S.843/546 P.C.
du)
registre)

l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées
du Département de la Réunion

à Monsieur le MAIRE de la COMMUNE DE

ST-DENIS

OBJET: Alimentation en eau de l'Hôpital et de la région de Belle-Pierre -

REFER: Mes lettres 2158/2627 du 23 /11/55 -
2158/187 du 25/1/56 - 2148/1334 du 17/7/56
2158/1516 du 30/8/56 et o-4542/1831 PC *de*
3/11/56 -

P.S. : 1 copie

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous rappeler une nouvelle fois ma correspondance antérieure au sujet de la construction d'un réservoir à la cote 220 destinée à l'alimentation de la population établie entre le lotissement de S.I.D.R. (Belle Pierre) et le nouvel Hôpital.

Ces demandes faisaient suite aux décisions qui avaient été arrêtées lors de la réunion du nouvel Hôpital dans sa séance du 24 Octobre 1955, c'est à dire:

- a) Alimentation de l'Hôpital par gravité et par pompage à partir du R 3;
- b) Alimentation de la zone comprise entre la cote 220 et le réservoir R.3 par refoulement dans un réservoir à construire par la Commune à la cote 220, c'est à dire à la base des terrains appartenant à la S.I.D.R.
- c) Alimentation de la zone comprise entre la cote 200 et 300 par la Source Cressonnière initialement captée par l'Hôpital et abandonnée à la Commune ainsi que la canalisation d'adduction en contre partie des travaux destinées à l'alimentation en eau de l'Hôpital - la S.I.D.R. devant construire un réservoir aux environs de la cote 320.

./...

Conformément à ces décisions, mes services ont étudié sur demande de M. l'Architecte Départemental, l'alimentation ~~du nouveau~~ du nouvel Hôpital à partir du réservoir R 3 de St-Denis.

Considérant d'une part que l'Hôpital ne sera plus entièrement alimenté par son réservoir et, d'autre part, de nombreuses constructions se sont édifiées dans le quartier de Belle-Pierre, j'estime que le réservoir de l'Hôpital pourrait être utilisé pour l'alimentation de cette zone. (Zone hachurée en vert sur le plan ci-joint). Une notable économie serait ainsi réalisée. En effet, l'eau destinée à cette région ne serait refoulée que sur 35 mètres au lieu de 120 mètres.

Je dois signaler par la même occasion que, par suite du service important demandé au réservoir R 3, il a été nécessaire de prévoir l'augmentation de puissance de l'un des groupes qui l'alimentaient. Le groupe ainsi récupéré sera utilisé pour le réservoir Hôpital.

Afin de ne pas retarder la mise en oeuvre de l'Hôpital je vous serais reconnaissant de me faire connaître le plus rapidement possible votre accord sur les dispositions projetées, dont vous trouverez le détail dans la lettre, dont copie ci-jointe, adressée à M. le Secrétaire Général. Ces dispositions ont pour effet de nécessiter la passation avec la S.G.T.M. d'un avenant d'un montant de 3.400.000 Fr.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Signé: G. JAMME.

Le MAIRE. - Nous ne pouvons qu'applaudir à la proposition de M. l'Ingénieur en Chef. Ce sera la seule façon de permettre d'alimenter en eau potable et en quantité suffisante toute cette population de Belle Pierre que la construction du nouvel Hôpital a éloigné de leur point d'eau qui autrefois était "le bassin de décantation".

Bien que l'administration de tutelle ait voulu nous donner une prise sur la canalisation qui devait desservir cet Hôpital, le problème d'alimentation en eau de cette population reste insoluble. En effet, toutes les petites citernes que nous avons fait construire dans cette région sont vides du fait du tarissement des sources et nous sommes obligés actuellement de les remplir avec nos pompes à incendie ce qui a failli nous mettre dans l'impossibilité de circonscrire l'incendie qui a éclaté la semaine dernière à l'angle des rues J. Dodi et Ste-Anne. Fort heureusement le chauffeur qui venait de quitter le garage a eu la présence d'esprit, en entendant la sirène, de se rendre immédiatement sur les lieux du sinistre.

M. PAUS. - Il conviendrait de l'en féliciter.

Le MAIRE. - C'est ce qui a été fait, mon Collègue.

M. PAUS. - Est-ce vrai, Monsieur le Maire, que la nouvelle canalisation pourra desservir le quartier de la rue du Bois de Nèfles, vers le 15 Décembre?

Le MAIRE. - Je ne peux vous apporter dès maintenant des précisions, ~~dès maintenant~~, à ce sujet. Je me renseignerai, à cet égard, auprès de M. le Directeur de l'E.E.R. Quoi qu'il en soit, je peux vous dire que cela ne saurait tarder.

M. GUINOT. - Il me semble que ce sera vers le 15 Janvier.

M. GAUVIN intervient au sujet de la distribution de l'eau à Ste-Clotilde.

LE MAIRE. - En tant que Conseiller Municipal, vous avez le droit de regard sur les conditions de distribution qui en est faite dans votre localité. Je m'en remets à vous du soin de m'en signaler les abus.

Mesdames, Messieurs, je vous demande votre accord sur la proposition formulée par le Service des Ponts & Chaussées concernant la construction de deux citernes et l'autorisation de signer tout avenant qui en résultera.